



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-004-2023-12

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins - Pôle RH en Santé

IDF-2023-10-16-00016 - Arrêté n° DOS -2023-3802 Fixant la composition des membres du Conseil Technique de l'Ecole de Puéricultrices Vvy3 Ile-De-France 26 Boulevard Brune 75014 Paris - Année 2023/2024 (3 pages)	Page 4
IDF-2023-10-31-00002 - Arrêté n° DOS 2023-3883 Fixant la composition des membres du conseil technique de l'Ecole des infirmiers de bloc opératoire - Site Broussais, Bâtiment Ady Steg, 8 rue Hélène Vieira Da Silva, 4ème étage, 75014 Paris - Année 2023/2024 (4 pages)	Page 8
IDF-2023-10-31-00003 - Arrêté n° DOS 2023-3883 Fixant la composition des membres du conseil technique de l'Ecole des infirmiers de bloc opératoire - Site Broussais, Bâtiment Ady Steg, 8 rue Hélène Vieira Da Silva, 4ème étage, 75014 Paris - Année 2023/2024 (4 pages)	Page 13
IDF-2023-11-13-00006 - Arrêté n° DOS 2023-4040 Fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé de l'EPS VILLE-EVRARD - 202 Avenue Jean-Jaurès 93332 NEUILLY SUR MARNE CEDEX - Année 2023/2024 (5 pages)	Page 18
IDF-2023-11-13-00007 - Arrêté n° DOS 2023-4041 Fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES Situé sur le site Sainte-Anne - 1, rue Cabanis 75014 PARIS - Année 2023/2024 (4 pages)	Page 24
IDF-2023-11-13-00008 - Arrêté n° DOS 2023-4042 Fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris du Campus Picpus 33 Boulevard de Picpus CS 21705, 75012 Paris cedex 12 - Année 2023/2024 (7 pages)	Page 29
IDF-2023-11-14-00010 - Arrêté n° DOS 2023-4043 Fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé Ecole Supérieure Montsouris (ESM) Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'UPEC - Immeuble Les Gémeaux - 2 rue Antoine Etex 94000 CRÉTEIL - Année 2023/2024 (4 pages)	Page 37
IDF-2023-11-15-00016 - Arrêté n° DOS 2023-4047 Fixant la composition des membres du conseil technique du Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière du Centre de la Formation et du Développement des Compétences de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris - Campus Picpus CS 21705 - 33, boulevard de Picpus 75571 PARIS Cedex 12 - Année 2023/2024 (4 pages)	Page 42

IDF-2023-11-15-00017 - Arrêté n° DOS 2023-4048 Fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé de la Croix-Rouge Française 98, rue Didot 75014 PARIS - Année 2023-2024 (6 pages) Page 47

IDF-2023-09-19-00026 - Avenant n°1 DOS 2023-3473 Modifiant l'arrêté n°DOS-2023-076 du 10 janvier 2023 Fixant la composition des membres du Conseil Technique de l'Ecole de Puéricultrices de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) Campus Picpus - 33, boulevard de Picpus 75012 PARIS - Année 2022/2023 (2 pages) Page 54

### **Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire**

IDF-2023-12-04-00002 - Arrêté n°2023-47 relatif au renouvellement de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales d'Ile-de-France (3 pages) Page 57

### **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole**

IDF-2023-12-01-00002 - Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à l'EARL CRIEL à BOUTIGNY-SUR-ESSONNE au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (9 pages) Page 61

IDF-2023-12-01-00003 - Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles pour l'EARL DES CHENES à SONCHAMP au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (5 pages) Page 71

IDF-2023-12-01-00004 - Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles pour Monsieur Aurélien ROY à SONCHAMP au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (6 pages) Page 77

### **Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / service Planification et Police de l'eau**

IDF-2023-11-23-00010 - Arrêté portant modification de l'arrêté du 26 janvier 2021 de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie (2 pages) Page 84

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-10-16-00016

Arrêté n° DOS -2023-3802 Fixant la composition  
des membres du Conseil Technique de l'École  
de Puéricultrices Vv3 Ile-De-France 26  
Boulevard Brune 75014 Paris - Année 2023/2024

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département maïeutique et filières paramédicales

## **ARRETE N° DOS -2023-3802**

Fixant la composition des membres du Conseil Technique  
de l'Ecole de Puéricultrices  
Vyv3 Ile-De-France  
26 Boulevard Brune 75014 Paris

Année 2023/2024

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu l'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices de Vyv3 Ile de France est fixée, comme suit :

- Président :  
La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, ou son représentant.

- La Directrice de l'école :  
Madame Emilie CHOLLET, Directrice de l'Ecole de puériculture Vyv3 Ile-De-France  
26 Boulevard Brune 75014 Paris
- Le Professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

Titulaire :

Monsieur Jean-Pierre HUGOT, Professeur de pédiatrie de l'université de Paris Diderot, Chef de service à l'Hôpital Robert Debré à Paris (75)

Suppléant(e) :

Monsieur Albert FAYE, Pédiatre, Chef de service à l'hôpital Robert Debré à Paris (75)

- Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

Titulaires :

Monsieur Alexis VIGUIER, Directeur filière Enseignement et Formation Vyv3 IDF, 167 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Monsieur Henri-Pierre DUPAYRAT, Coordinateur de soins de l'Hôpital Sainte Marie à Paris (75)

Suppléants(es) :

.

- Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie et une puéricultrice, monitrice de l'école, élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame Christelle EL HAGE, Médecin en pédiatrie de l'Hôpital Robert Debré, intervenante vacataire de l'Ecole de puériculture Vyv3 IDF, 26 BD Brune 75014 Paris

Madame Sandrine HUNEAU-CHARLIER, Infirmière puéricultrice cadre de santé, formatrice dans l'Ecole de puériculture Vyv3 IDF, 26 BD Brune 75014 Paris

Suppléants(es) :

.

Madame Anne METIVET, Infirmière puéricultrice cadre de santé, coordinatrice filière puéricultrices, formatrice dans l'Ecole de puériculture Vyv3 IDF, 26 BD Brune 75014 Paris

- Deux Puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage dont une du secteur hospitalier et une du secteur extrahospitalier :

Secteur hospitalier :

Titulaire :

Madame Françoise GUINOT, Coordinatrice des stages sur le département de l'Essonne, PMI site de Sainte Geneviève des Bois (91).

Suppléant(e) :

Madame, Virginie TRILOFF, Puéricultrice cadre de santé, Pédiatrie générale Hôpital Necker, Paris (75)

Secteur extra-hospitalier :

Titulaire :

Madame Annick ROSE, Puéricultrice Cadre de santé, Directrice crèche collective  
Direction des familles et de la petite enfance, 4 rue Littré 75006 Paris

Suppléant(e) :

Mme Béatrice BOUABDALLAH, Puéricultrice cadre de santé, PMI Montrouge  
(92)

- Deux représentants des élèves élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame Laétitia COUTARD, Etudiante puéricultrice promotion 2023-2024  
Madame Léa DEGURAI, Etudiante puéricultrice promotion 2023-2024

Suppléants(es) :

Monsieur Rémi MEIRELES DOS SANTOS, Etudiant puéricultrice promotion  
2023-2024  
Madame Julie DELQUEYROUX, Etudiante puéricultrice promotion 2023-2024

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices de Vyv3 Ile de France est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 16 octobre 2023

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

# Agence Régionale de Santé

IDF-2023-10-31-00002

Arrêté n° DOS 2023-3883 Fixant la composition des membres du conseil technique de l'École des infirmiers de bloc opératoire - Site Broussais, Bâtiment Ady Steg, 8 rue Hélène Vieira Da Silva, 4ème étage, 75014 Paris - Année 2023/2024



Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2023-3883**

**Fixant la composition des membres du conseil technique  
de l'École des infirmiers de bloc opératoire  
Site Broussais, Bâtiment Ady Steg,  
8 rue Hélène Vieira Da Silva, 4<sup>ème</sup> étage,  
75014 Paris**

**Année 2023/2024**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 71-388 du 21 mai 1971 modifié créant un diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu le décret n° 2022-732 du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade de master ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2001 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2023 modifiant l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;

Vu l'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'École d'infirmiers de bloc opératoire de Site Broussais, Bâtiment Ady Steg, 8 rue Hélène Vieira Da Silva, 4<sup>ème</sup> étage, 75014 Paris) est fixée, comme suit :

- Président :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, ou son représentant.

- Le Directeur de l'école :  
Madame Fatima THOR, Coordonnateur général des soins, Directeur de l'Ecole des infirmiers de bloc opératoire de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)
  
- Le conseiller scientifique de l'école :  
Monsieur le Professeur David FUKS, Médecin spécialiste qualifié en chirurgie, intervenant à l'Ecole des Infirmiers de Bloc Opératoire de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP), Chef de service de chirurgie viscérale, hôpital Cochin
  
- Des représentants de l'organisme gestionnaire :
  - o Le directeur de l'organisme gestionnaire ou son représentant :  
Titulaire :  
Madame Michèle JARRAYA, Directrice du centre de la formation et du développement des compétences (CFDC) de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)  
  
Suppléant(e) :  
Monsieur Christophe LALLEMENT, Cadre supérieur de santé paramédical, pôle de coordination des formations initiales du centre de la formation et du développement des compétences (CFDC) de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)
  
  - o Le directeur du service de soins infirmiers de l'établissement hospitalier gestionnaire de l'école ou d'un établissement accueillant des élèves en stage ou son représentant ;  
  
Titulaire :  
Monsieur Nicolas CABERO, Directeur des soins, Direction des soins du Groupe Hospitalier Sorbonne Université, Hôpital Pitié Salpêtrière, Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)  
  
Suppléant(e) :  
Monsieur Philippe MAURICE, Coordonnateur général de l'Hospitalisation à domicile de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)
  
- Des représentants des enseignants :
  - o Un médecin spécialiste qualifié en chirurgie ou un chef de clinique enseignant à l'école, élu par ses pairs ;  
  
Titulaire :  
Madame la Professeure Chloé BERTOLUS, Médecin spécialiste qualifié en Chirurgie, intervenante de l'Ecole des infirmiers de bloc opératoire de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)  
  
Suppléant(e) :  
Monsieur le Professeur Matthieu ROBERT, Médecin spécialiste qualifié en chirurgie ophtalmologique à l'Hôpital Necker, intervenant de l'Ecole des infirmiers de bloc opératoire de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)

- Un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, enseignant permanent de l'école, élu par ses pairs ;

Titulaire :

Monsieur Alain BANNIERE, Infirmier de bloc opératoire, Cadre de santé formateur de l'Ecole des infirmiers de bloc opératoire de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)

Suppléant(e) :

Madame Florence DARNOSKY, Infirmière de bloc opératoire, Cadre de santé formateur de l'Ecole des infirmiers de bloc opératoire de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)

- Un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat recevant des élèves en stage, élu par ses pairs :

Titulaire :

Madame Carenne PRULEAU, Infirmière de bloc opératoire, Cadre de santé du Groupe Hospitalier Paris Centre Université – Hôpital Georges Pompidou de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)

Suppléant(e) :

Madame Maryline SECQ, Cadre supérieur de santé IBODE, Directrice des Soins, Clinique Bizet, Paris 16

- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique :
- Des représentants des élèves : deux élèves par promotion, élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame Marjorie BEAUDONNET, Etudiante infirmière de bloc opératoire, promotion 2022-2024

Madame Alice GUESNET-TORREC, Etudiante infirmière de bloc opératoire, promotion 2022-2024

Madame Nathalie BOUCHER, Etudiante infirmière de bloc opératoire, promotion 2023-2025

Monsieur Baptiste BLAINVILLAIN, Etudiant infirmière de bloc opératoire, promotion 2023-2025

Suppléants(es) :

Madame Tiffany PIELACH, Etudiante infirmière de bloc opératoire, promotion 2022-2024

Madame Morgane HUBERT, Etudiante infirmière de bloc opératoire, promotion 2022-2024

Monsieur Jean BOUIX, Etudiant infirmière de bloc opératoire, promotion 2023 - 2025

Madame Olivia NAGARASA, Etudiante infirmière de bloc opératoire, promotion 2023-2025

- Une personnalité qualifiée, désignée selon les questions inscrites à l'ordre du jour par le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil :

Madame Cristina IONESCU-BLAHAWAN, Cadre supérieure de santé IBODE, adjointe du directeur et responsable pédagogique de l'école d'IBODE de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Ecole d'infirmiers de bloc opératoire de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 31 octobre 2023

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

# Agence Régionale de Santé

IDF-2023-10-31-00003

Arrêté n° DOS 2023-3883 Fixant la composition des membres du conseil technique de l'École des infirmiers de bloc opératoire - Site Broussais, Bâtiment Ady Steg, 8 rue Hélène Vieira Da Silva, 4ème étage, 75014 Paris - Année 2023/2024

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2023-3883**

**Fixant la composition des membres du conseil technique  
de l'École des infirmiers de bloc opératoire  
Site Broussais, Bâtiment Ady Steg,  
8 rue Hélène Vieira Da Silva, 4<sup>ème</sup> étage,  
75014 Paris**

**Année 2023/2024**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 71-388 du 21 mai 1971 modifié créant un diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu le décret n° 2022-732 du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade de master ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2001 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2023 modifiant l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;

Vu l'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'École d'infirmiers de bloc opératoire de Site Broussais, Bâtiment Ady Steg, 8 rue Hélène Vieira Da Silva, 4<sup>ème</sup> étage, 75014 Paris) est fixée, comme suit :

- Président :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, ou son représentant.

- Le Directeur de l'école :  
Madame Fatima THOR, Coordonnateur général des soins, Directeur de l'Ecole des infirmiers de bloc opératoire de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)
  
- Le conseiller scientifique de l'école :  
Monsieur le Professeur David FUKS, Médecin spécialiste qualifié en chirurgie, intervenant à l'Ecole des Infirmiers de Bloc Opératoire de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP), Chef de service de chirurgie viscérale, hôpital Cochin
  
- Des représentants de l'organisme gestionnaire :
  - o Le directeur de l'organisme gestionnaire ou son représentant :  
Titulaire :  
Madame Michèle JARRAYA, Directrice du centre de la formation et du développement des compétences (CFDC) de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)  
  
Suppléant(e) :  
Monsieur Christophe LALLEMENT, Cadre supérieur de santé paramédical, pôle de coordination des formations initiales du centre de la formation et du développement des compétences (CFDC) de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)
  
  - o Le directeur du service de soins infirmiers de l'établissement hospitalier gestionnaire de l'école ou d'un établissement accueillant des élèves en stage ou son représentant ;  
Titulaire :  
Monsieur Nicolas CABERO, Directeur des soins, Direction des soins du Groupe Hospitalier Sorbonne Université, Hôpital Pitié Salpêtrière, Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)  
  
Suppléant(e) :  
Monsieur Philippe MAURICE, Coordonnateur général de l'Hospitalisation à domicile de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)
  
- Des représentants des enseignants :
  - o Un médecin spécialiste qualifié en chirurgie ou un chef de clinique enseignant à l'école, élu par ses pairs ;  
Titulaire :  
Madame la Professeure Chloé BERTOLUS, Médecin spécialiste qualifié en Chirurgie, intervenante de l'Ecole des infirmiers de bloc opératoire de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)  
  
Suppléant(e) :  
Monsieur le Professeur Matthieu ROBERT, Médecin spécialiste qualifié en chirurgie ophtalmologique à l'Hôpital Necker, intervenant de l'Ecole des infirmiers de bloc opératoire de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)

- Un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, enseignant permanent de l'école, élu par ses pairs ;

Titulaire :

Monsieur Alain BANNIERE, Infirmier de bloc opératoire, Cadre de santé formateur de l'Ecole des infirmiers de bloc opératoire de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)

Suppléant(e) :

Madame Florence DARNOSKY, Infirmière de bloc opératoire, Cadre de santé formateur de l'Ecole des infirmiers de bloc opératoire de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)

- Un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat recevant des élèves en stage, élu par ses pairs :

Titulaire :

Madame Carenne PRULEAU, Infirmière de bloc opératoire, Cadre de santé du Groupe Hospitalier Paris Centre Université – Hôpital Georges Pompidou de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP – HP)

Suppléant(e) :

Madame Maryline SECQ, Cadre supérieur de santé IBODE, Directrice des Soins, Clinique Bizet, Paris 16

- Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique :
- Des représentants des élèves : deux élèves par promotion, élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame Marjorie BEAUDONNET, Etudiante infirmière de bloc opératoire, promotion 2022-2024

Madame Alice GUESNET-TORREC, Etudiante infirmière de bloc opératoire, promotion 2022-2024

Madame Nathalie BOUCHER, Etudiante infirmière de bloc opératoire, promotion 2023-2025

Monsieur Baptiste BLAINVILLAIN, Etudiant infirmière de bloc opératoire, promotion 2023-2025

Suppléants(es) :

Madame Tiffany PIELACH, Etudiante infirmière de bloc opératoire, promotion 2022-2024

Madame Morgane HUBERT, Etudiante infirmière de bloc opératoire, promotion 2022-2024

Monsieur Jean BOUIX, Etudiant infirmière de bloc opératoire, promotion 2023 - 2025

Madame Olivia NAGARASA, Etudiante infirmière de bloc opératoire, promotion 2023-2025

- Une personnalité qualifiée, désignée selon les questions inscrites à l'ordre du jour par le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil :

Madame Cristina IONESCU-BLAHAWAN, Cadre supérieure de santé IBODE, adjointe du directeur et responsable pédagogique de l'école d'IBODE de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris



**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Ecole d'infirmiers de bloc opératoire de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 31 octobre 2023

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

# Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-13-00006

Arrêté n° DOS 2023-4040 Fixant la composition des membres du conseil technique de l' Institut de Formation des Cadres de Santé de l' EPS VILLE-EVRARD - 202 Avenue Jean-Jaurès 93332 NEUILLY SUR MARNE CEDEX - Année 2023/2024

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et professions paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2023-4040**

**Fixant la composition des membres du conseil technique  
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé  
de l'EPS VILLE-EVRARD  
202 Avenue Jean-Jaurès  
93332 NEUILLY SUR MARNE CEDEX**

**Année 2023/2024**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé de l'Établissement Public de Santé (EPS) Ville-Evrard, 202 avenue Jean Jaurès, 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex est fixée comme suit :

- Président :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant,

- Le directeur de l'Institut de formation :  
Monsieur Gwendal LE BARS, Directeur des Soins, Coordinateur Général de l'institut de formation des cadres de santé (IFCS) de l'Etablissement Public de Santé (EPS) Ville-Evrard, 202 avenue Jean Jaurès, 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex
- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Madame Cécilia BOISSERIE, Directrice Générale de l'EPS Ville Evrard, 202 avenue Jean Jaurès 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex

Suppléant(e) :

Madame Gaëlle ZANTMAN, Directrice des Ressources Humaines de l'EPS Ville-Evrard, 202 avenue Jean Jaurès 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaire :

Madame Samira GUENNIF, Professeure des Universités, Directrice du Master MOSS - Université Sorbonne Paris Nord – Bobigny (93)

Suppléant(e) :

.

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :
  - o Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale :

Titulaire :

Madame Christelle GOUIN, Manipulatrice en électroradiologie médicale, Cadre de santé – GH BICHAT AP HP, Enseignante, Intervenante vacataire à l'IFCS de l'EPS Ville Evrard (93)

Suppléant(e) :

.

- o Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie hospitalière :

Titulaire :

Madame Marie-Françoise DOVAL, Coordinatrice Générale des Soins au CFDC – AP HP, Enseignante, Intervenante vacataire à l'IFCS de l'EPS VILLE EVRARD (93)

Suppléant(e) :

Madame Nathalie FUSS, Préparatrice en pharmacie, Cadre de santé, Formatrice au Centre de Formation de préparateurs en pharmacie hospitalière (CFPPH), Campus Picpus AP-HP, 33 boulevard Picpus 75571 Paris Cedex 12, Enseignante, Intervenante vacataire à l'IFCS de l'EPS VILLE EVRARD (93)

- o Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Monsieur Anthony TUYTTEN, Infirmier, Cadre supérieur de santé, Enseignant permanent à l'IFCS de l'EPS VILLE EVRARD, 202 avenue Jean Jaurès 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex

Suppléant(e) :

Madame Valérie SAVOIA, Infirmière, Cadre supérieure de santé, Enseignant permanent à l'IFCS de l'EPS VILLE EVRARD, 202 avenue Jean Jaurès 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

- o Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale :

Titulaire :

Monsieur Christophe BOURDON, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre de santé, Formateur à l'IFMEM, Campus Picpus AP-HP, 33 boulevard Picpus 75571 Paris Cedex 12

Suppléant(e) :

- o Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Madame Corinne JOUET, Préparateur en pharmacie, Cadre de santé – Pôle CRISTALES – EPS VILLE EVRARD, 202 avenue Jean Jaurès 93332 Neuilly sur Marne Cedex

Suppléant(e) :

Madame Habi DABO, Préparateur en pharmacie, Cadre de santé – Pôle 93G14 – EPS VILLE EVRARD – Hôpital de jour, 16 rue Dubreuil à Montreuil (93)

- o Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Elisabeth ROBALO, Infirmière, Cadre de santé, Hôpital Saint Camille, 2 rue des Pères Camilliens 94360 Bry-sur-Marne

Suppléant(e) :

Madame Fatiha AIT ADDA, Infirmière, Cadre supérieure de santé, EPS VILLE-EVRARD, 202 avenue Jean Jaurès 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- o Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale :

Titulaire :

Madame Ivonise BRANCARD, étudiante cadre de santé de la promotion 2023/2024

Suppléant(e) :

Madame Samira LASRI-LACHTANE, étudiante cadre de santé de la promotion 2023/2024

- o Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Madame Sofia LANSEUR, étudiante cadre de santé de la promotion 2023/2024

Suppléant(e) :

Madame Tiphaine DADEN, étudiante cadre de santé de la promotion 2023/2024

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Judith LINDOR, étudiante cadre de santé de la promotion 2023/2024

Suppléant(e) :

Madame Laëtitia ALAPHILIPPE, étudiante cadre de santé de la promotion 2023/2024

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Monsieur François VAUSSY, Directeur des Ressources Humaines, GHT Grand Paris Nord Est (CHI André Grégoire à Montreuil – CHI Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois – GHI le Raincy-Montfermeil à Montfermeil) (93)

Suppléant(e) :

Madame Aurore MARGAT, Maîtres de conférences HDR, Directrice adjointe du Laboratoire Educations et Promotions de la Santé (LEPS) de l'Université Sorbonne Paris Nord – Bobigny (93)

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé de l'EPS VILLE EVRARD est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 novembre 2023

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON



# Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-13-00007

Arrêté n° DOS 2023-4041 Fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES Situé sur le site Sainte-Anne - 1, rue Cabanis 75014 PARIS - Année 2023/2024



Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et professions paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2023-4041**

**Fixant la composition des membres du conseil technique  
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé  
GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES  
Situé sur le site Sainte-Anne  
1, rue Cabanis  
75014 PARIS**

**Année 2023/2024**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé du GHU Paris, Psychiatrie et Neurosciences, situé sur le site Sainte-Anne, 1 rue Cabanis 75014 Paris est fixée comme suit :

- Président :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant,

- La directrice de l'institut de formation :  
Madame Isabelle MABIT, Directrice de l'Institut de formation des cadres de santé (IFCS) du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne (75)

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Madame Noémie SCHOEBEL, Directrice des Ressources Humaines et de la Formation du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne (75)

Suppléant(e) :

Monsieur Antoine BURNIER, Directeur des Ressources Humaines Adjoint du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne (75)

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaire :

Madame Ingrid FASSHAUER, Maître de conférences, Université Gustave Eiffel

Suppléant(e) :

.

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

- o Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie hospitalière :

Titulaire :

Madame Muriel SELLIER, Préparatrice en pharmacie hospitalière, Cadre supérieure de santé du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne (75)

Suppléant(e) :

.

- o Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Sandrine SAHEB, Technicienne de laboratoire, Cadre de santé, Hôpital Bécclère de l'AP-HP, Enseignante, Intervenante vacataire à l'IFCS du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne (75)

Suppléant(e) :

.

- o Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Monsieur Franck CLUZEL, Infirmier, Cadre supérieur de santé, Formateur de l'IFCS du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne (75)

Suppléant(e) :

Madame Sylvaine VANIER, Infirmière, Cadre supérieure de santé, Formatrice de l'IFCS du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne (75)

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

- o Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Madame BRAHIMI Amaryllis, Préparateur en pharmacie, Cadre de santé, HIA BEGIN, 69 Av. de Paris, 94160 Saint-Mandé

Suppléant(e) :

Monsieur Pascal BERTIN, Préparateur en pharmacie hospitalière, Cadre supérieur de santé du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne (75)

- o Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Valérie GODARD, Technicienne de laboratoire, Cadre supérieure de santé de l'Hôpital Necker-Enfants Malades de l'AP-HP (75)

Suppléant(e) :

.

- o Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Monsieur Pascal MARCHAND, Infirmier, Cadre de santé du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne (75)

Suppléant(e) :

Monsieur Christophe LAMBARD, Infirmier, Cadre supérieur de santé du GHU Paris de Psychiatrie et Neurosciences – site de Sainte-Anne (75)

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- o Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Monsieur Hakim BELAIDI, Etudiant cadre de santé promotion 2023-2024,

Suppléant(e) :

Madame Yuan CHEN CUI, Etudiante cadre de santé promotion 2023-2024,

- o Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Sandrine BOURSAUD BERGE, Etudiante cadre de santé promotion 2023-2024,

Suppléant(e) :

.

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Kamélia GUERBETTE, Etudiante cadre de santé promotion 2023-2024,

Suppléant(e) :

Madame Jennifer MATONGO TOGBA SENEAL, Etudiante cadre de santé promotion 2023-2024,

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Madame Nadine MALAVERGNE, Coordinatrice Générale des soins du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (75)

Suppléant(e) :

Monsieur Etienne LESECQ, Directeur des soins du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (75)

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé du GHU Paris de Psychiatrie & Neurosciences – site de Sainte-Anne (75) est abrogé.

**Article 3 :** Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 novembre 2023

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

# Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-13-00008

Arrêté n° DOS 2023-4042 Fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris du Campus Picpus 33 Boulevard de Picpus CS 21705, 75012 Paris cedex 12 - Année 2023/2024

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et professions paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2023-4042**

**Fixant la composition des membres du conseil technique  
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé  
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris du Campus Picpus –  
33 Boulevard de Picpus – CS 21705, 75012  
Paris cedex 12**

**Année 2023/2024**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris du Campus Picpus - 33 Boulevard de Picpus - CS 21705, 75012 Paris cedex 12 est fixée comme suit :

- Président :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant,

- La directrice de l'Institut de formation :  
Madame Michèle JARRAYA, Directrice de l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) - Campus Picpus à Paris (75)

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Madame Annick DUPIN, Directrice adjointe du Centre de la Formation et du Développement des Compétences (CFDC) de l'AP-HP à Paris (75)

Suppléant(e) :

.

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaire :

Madame Aurore MARGAT, Maître de conférence à l'Université Sorbonne Paris Nord

Suppléante :

Madame Dominique POUGHEON-BERTRAND, Maître de conférence à l'Université Sorbonne Paris Nord

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

- o Filière rééducation – métier : Diététicien :

Titulaire :

Monsieur LIVOLSI, Diététicien, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital Henri MONDOR, Enseignant vacataire à l'IFCS de l'AP-HP – Campus Picpus à Paris (75)

Suppléant(e) :

.

- o Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale

Titulaire :

Monsieur Michael GEOFFROY, Manipulateur en Electroradiologie médicale, Cadre Supérieur de Santé, Enseignant formateur à l'IFCS de l'APHP – Campus Picpus à Paris (75)

Suppléant :

Monsieur Franck MORICE, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre Supérieur de Santé, intervenant vacataire à l'IFCS de l'AP-HP – Campus Picpus à Paris (75)

- o Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie hospitalière :

Titulaire :

Madame Caroline CLEMENTI, Préparatrice en pharmacie, Cadre de santé, Enseignante vacataire à l'IFCS de l'AP-HP – Campus Picpus à Paris (75)

Suppléant(e) :

.

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Dominique COMPTE, Technicienne de laboratoire, Cadre Supérieur de Santé, Enseignante formateur à l'IFCS de l'APHP – Campus Picpus à Paris (75)

Suppléant :

Monsieur Frédéric COMBE, Technicien de laboratoire, Cadre Supérieur de Santé, à l'HEGP, intervenant vacataire à l'IFCS de l'AP-HP - Campus Picpus à Paris (75)

- Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :

Titulaire :

Madame Tiare ADER, Ergothérapeute, Cadre administrative de DMU, à l'hôpital Pitié Salpêtrière intervenante vacataire à l'IFCS de l'AP-HP – Campus Picpus à Paris (75)

Suppléant(e) :

.

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaires :

Madame Laetitia BREUIL, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, Enseignante formateur à l'IFCS de l'AP-HP - Campus Picpus à Paris (75)

Madame Madeleine COLLOMBIER, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, Enseignante à l'IFCS de l'AP-HP - Campus Picpus à Paris (75)

Madame Dominique GONTRAN, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, Enseignante à l'IFCS de l'AP-HP - Campus Picpus à Paris (75)

Suppléants(es) :

Madame Françoise GAY, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, Enseignante formateur à l'IFCS de l'AP-HP - Campus Picpus à Paris (75)

Monsieur Bertrand LE CORRE, Infirmier, Cadre Supérieur de Santé, Enseignant à l'IFCS de l'AP-HP - Campus Picpus à Paris (75)

.

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

-

- Filière rééducation – métier : Diététicien :

Titulaire :

Monsieur Marc LACOUR, Diététicien, Cadre Supérieur de Santé, à l'Hôpital Jean VERDIER (93)

Suppléant(e) :

.



- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale

Titulaire :

Monsieur Emmanuel LEONIAN, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre Supérieur de Santé, à l'Hôpital Sainte Perine (Paris)

Suppléant(e) :

Monsieur Christophe LALLEMENT, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre Supérieur de Santé, Campus Picpus (Paris)

- Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Madame Fazia RABACHE, Préparatrice en pharmacie, Cadre de santé, Hôpital Bicêtre

Suppléant(e) :

.

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Véronique MEGRAS, Technicien de laboratoire, Cadre de Santé, à l'Hôpital Lariboisière – Fernand Widal (Paris)

Suppléant(e) :

Madame Brigitte CONILLEAU, Technicien de laboratoire, Cadre Paramédical de Pôle, à l'Hôpital Bichat (Paris)

- Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :

Titulaire :

Madame Carine ROUY-THENAISSY, Ergothérapeute, Cadre Supérieur de Santé, à l'Hôpital Kremlin Bicêtre (94-Kremlin Bicêtre)

Suppléant(e) :

.

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaires :

Madame Pascale LEMASCON, Directrice des Soins, de l'Hôpital Pitié Salpêtrière

Madame Hélène LACROIX, Infirmière, Cadre Paramédical de Pôle, de l'Hôpital Saint-Louis

Madame Claire FAZILLEAU, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital Pitié Salpêtrière

Suppléantes :

Madame Isabelle ABITBOL, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital Lariboisière (Paris)

Madame Stéphanie BODENREIDER, Infirmière Anesthésiste, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital Necker

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- o Filière rééducation – métier : Diététicien :

Titulaire :

Madame Sandrine CONTIN, étudiante Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

Suppléant(e) :

Madame Alizée GENTILS, étudiante Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

- o Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale

Titulaire :

Madame Olivia GEVREY, étudiante Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

Suppléant(e) :

Madame Khadidja EZNATI, étudiante Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

- o Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Madame Delphine LACAILLE, étudiante Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

Suppléant(e) :

Madame Djamila GOULIAT, étudiante Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

- o Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Millie ANCEDY, étudiante Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

Suppléant(e) :

Monsieur Lucas GANDY, étudiant Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

- o Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :

Titulaire :

Madame Sophie LE BAIL, étudiante Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

Suppléant(e) :

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaires :

Madame Sandrine MERVIEL, étudiante Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

Madame Sophie LOISEAU, étudiante Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

Madame Laura CARRICABURU, étudiante Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

Suppléants(es) :

Monsieur Julien SQUIBAN, étudiant Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

Monsieur Fabrice RODARY, étudiant Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

Madame Emma GUIRAUD, étudiante Cadre de Santé, Promotion 2023-2024

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Monsieur Loïc MORVAN, Coordonnateur Général des Soins, Directeur de la Direction des Soins et des Activités Paramédicales – Siège AP-HP (Paris)

Suppléant(e) :

.

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 novembre 2023

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON



# Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-14-00010

Arrêté n° DOS 2023-4043 Fixant la composition des membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé Ecole Supérieure Montsouris (ESM) Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'UPEC - Immeuble Les Gémeaux - 2 rue Antoine Etex 94000 CRÉTEIL - Année 2023/2024

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et professions paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2023-4043**

**Fixant la composition des membres du conseil technique  
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé  
Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins  
Faculté de Santé de l'UPEC  
Immeuble Les Gémeaux - 2 rue Antoine Etex  
94000 CRÉTEIL**

**Année 2023/2024**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé de l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'UPEC – Immeuble Les Gémeaux – 2 rue Antoine Etex 94000 Créteil est fixée comme suit :

- Président :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ou son représentant,

- Le directeur de l'Institut de formation :  
Monsieur Patrick FARNAULT, Directeur de l'Institut de formation des cadres de santé (IFCS) de l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Madame Sarah CORGNATI, Responsable administrative des formations paramédicales de la Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Suppléant(e) :

Madame Agnès FAUQUEMBERT, Responsable administrative de la Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaire :

Monsieur Jean-Paul DUMOND, Professeur des universités - IAE Gustave Eiffel de l'UPEC

Suppléant(e) :

Monsieur Mathias BÉJEAN, Professeur des universités - IAE Gustave Eiffel de l'UPEC

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

- o Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :

Titulaire :

Monsieur Maxime FLORIAT, Ergothérapeute, Cadre de santé du Groupe Hospitalier Nord Essonne, Enseignant, Intervenant vacataire à l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Suppléant(e) :

Madame Anne CABUCHE, Ergothérapeute, Cadre de santé du CAMSP Rives de Seines et PDAP Nord 92, Enseignant, Intervenant vacataire à l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

- o Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Rachel DJIE BI IRIE, Infirmière, Cadre de santé, Formatrice, Coordinatrice pédagogique à l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Suppléant(e) :

Madame Miriam BOULANOUAR, Infirmière, Cadre supérieur de santé, Coordinatrice pédagogique à l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

- o Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :

Titulaire :

Madame Justine BOUTEILLE, Ergothérapeute, Cadre de santé de l'Institut National des Invalides Paris

Suppléant(e) :

Monsieur Arnaud LE LABOURIER, Directeur pédagogique de l'Institut de Formation en Ergothérapie de l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

- o Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Monsieur David COLMONT, Directeur des Soins Groupe VIVALTO SANTE - Paris

Suppléant(e) :

Madame Marie-Josée ESTEVE, Coordinatrice paramédicale Fondation Santé des Étudiants de France

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- o Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :

Titulaire :

Monsieur Sylvain HOMÉ, Étudiant cadre de santé, promotion 2023-2024

Suppléant(e) :

Madame Manon JONQUÉ, Étudiante cadre de santé, promotion 2023-2024

- o Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Laëtitia GUILLIN, Étudiante cadre de santé, promotion 2023-2024

Suppléant(e) :

Monsieur Denis ZEGGANE, Étudiant cadre de santé, promotion 2023-2024

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Monsieur Abdenour KHELIL, Cadre supérieur de santé, Formateur consultant et Coordinateur pédagogique à l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Suppléant(e) :

Monsieur Jérémy THOMAS, Cadre supérieur de santé, GHU AP-HP Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor



**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé de l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins Faculté de Santé de l'UPEC est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 14 novembre 2023

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

# Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-15-00016

Arrêté n° DOS 2023-4047 Fixant la composition des membres du conseil technique du Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière du Centre de la Formation et du Développement des Compétences de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris - Campus Picpus CS 21705 - 33, boulevard de Picpus 75571 PARIS Cedex 12 - Année 2023/2024

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et professions paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2023-4047**

**Fixant la composition des membres du conseil technique  
du Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière  
du Centre de la Formation et du Développement des Compétences  
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris  
Campus Picpus  
CS 21705  
33, boulevard de Picpus  
75571 PARIS Cedex 12**

**Année 2023/2024**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 582 et L. 583 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'Arrêté du 26 avril 2001 portant création du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière et fixant ses conditions de formation et ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 2 août 2006 modifié relatif au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière et notamment son article 44 ;

Vu l'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

Vu l'avis de la commission des préparateurs en pharmacie prévue à l'article L. 583 du code de la santé publique en date du 27 mai 1997 ;

## **A R R Ê T E**

**Article 1** : La Composition du conseil technique du centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris Campus Picpus - CS 21705 - 33 boulevard de Picpus – 75571 Paris cedex 12 est fixée comme suit :

- **Président :**  
La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant,  
Madame Joëlle HATTCHOUËL, Pharmacien inspecteur de santé publique de l'ARS d'Île-de-France,

- La Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ou son représentant,
- La directrice du Centre de formation :  
Madame Marie -Françoise DOVAL, CGS, Directrice du Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) de l'AP-HP, Campus Picpus à Paris (75)
- Le conseiller scientifique du Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) :  
Monsieur Laurent HAVARD, Pharmacien Chef de service AGEPS (92)
- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Madame Géraldine PASCHE, Cadre de Santé Paramédical à la Coordination Pédagogique, Responsable du Pôle Concours Sélections Affectations des filières Paramédicales (CSAP), Responsable des Formations MLAC - Direction du CFDC Campus Picpus Paris 12<sup>ème</sup>

Suppléant(e) :

Monsieur Christophe LALLEMAND, Cadre supérieur de santé chargé de mission CFDC Campus Picpus Paris 12<sup>ème</sup>

- Un préparateur en pharmacie hospitalière cadre de santé, intervenant dans la formation :

Titulaire :

Madame Patricia POTHIN, Cadre de santé formateur, Coordinatrice pédagogique Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) Campus Picpus Paris 12<sup>ème</sup>

Suppléant(e) :

.

- Un préparateur en pharmacie hospitalière d'un établissement accueillant des élèves en stage :

Titulaire :

Madame Hélène HERAULT, Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (PPH), Cadre de santé Hôpital Bicêtre – le Kremlin Bicêtre (94)

Suppléant(e) :

.

- Le directeur du centre de formation des apprentis lié par convention avec l'établissement hospitalier dont dépend le Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie hospitalière (CFPPH) :

Titulaire :

Monsieur Stéphane CASU, Directeur du CFA Paris Académie Entreprise Paris (Paris 19<sup>ème</sup>)

Suppléant(e) :

.

- Deux représentants des élèves élus par leurs pairs :

Pour l'apprentissage :

Titulaire :

Madame Aurnela MAKAYA, Etudiante Préparatrice en pharmacie hospitalière, Promotion 2023- 2024

Suppléant(e) :

.

Pour la promotion professionnelle :

Titulaire :

Madame Polyana MONTEIRO, Etudiante Préparatrice en pharmacie hospitalière, Promotion 2023- 2024

Suppléant(e) :

Madame Angélique FONTAINE, Etudiante Préparatrice en pharmacie hospitalière, Promotion 2023-2024

- La conseillère pédagogique régionale de l'ARS d'Ile-de-France

- Deux personnalités compétentes :

Titulaires :

Madame Nathalie FUSS, Cadre de santé formateur Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) Paris 12<sup>ème</sup>

Madame Sandrine DANNEELS, Cadre de santé formateur Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) Paris 12<sup>ème</sup>

Suppléants(es) :

.

.

- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend le centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière ou son représentant :  
Madame Nadine MALAVERGNE, Directrice des soins de l'Hôpital Paul Giraud de l'AP-HP Villejuif (94)
- Une personnalité qualifiée, désignée selon les questions inscrites à l'ordre du jour par le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil :
- Un membre invité,  
Monsieur Habib GHODOU, Cadre de santé formateur, Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) Paris 12<sup>ème</sup>

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique du Centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris - Campus Picpus est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 15 novembre 2023

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**Signé**

Laure WALLON

# Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-15-00017

Arrêté n° DOS 2023-4048 Fixant la composition  
des membres du conseil technique de l'Institut  
de Formation des Cadres de Santé de la  
Croix-Rouge Française 98, rue Didot 75014 PARIS  
- Année 2023-2024

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et professions paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2023-4048**

**Fixant la composition des membres du conseil technique  
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé  
de la Croix-Rouge Française  
98, rue Didot  
75014 PARIS**

**Année 2023-2024**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé de la Croix Rouge Française situé 98, rue Didot 75014 Paris est fixée comme suit :

- Président :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ou son représentant,



- La directrice de l'Institut de formation :  
Madame Béatrice FETIVEAU, Directrice de l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) de la Croix-Rouge Française (Paris).

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Madame Laurence LAGORCE, Directrice de Croix Rouge Compétence Ile-de-France (Paris)

Suppléant(e) :

Monsieur Philippe HEBRARD, Responsable Ressources Humaines de l'Institut Régional de Formations Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France (IRFSS-IDF) (Paris)

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaire :

Monsieur André SALLE, Administrateur du Master COOC-CNAM (Paris)

Suppléant(e) :

Madame Maryam HEIDARI, gestionnaire de programme OCC-CNAM (Paris)

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

- o Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie hospitalière :

Titulaire :

Madame Patricia POTHIN, Cadre de Santé, Préparatrice en Pharmacie Cadre formateur au CFPPH Picpus (Paris), Enseignante, intervenante vacataire de la filière Préparateur en pharmacie à l'IFC de la Croix-Rouge française (75).

Suppléant(e) :

Monsieur Jean-Michel PAPPADA, Cadre de Santé, Préparateur en Pharmacie, Faisant fonction cadre supérieur au DMU Prisme, pharmacie à Usage Intérieur Hôpitaux Bichat, Bretonneau et Robert-Debré, Enseignant, intervenant vacataire de la filière Préparateur en pharmacie à l'IFC de la Croix-Rouge française (75).

- o Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Valérie GODARD, Cadre Supérieure de Santé, Technicienne de laboratoire – Hôpital Necker-Enfants Malades, Enseignante, intervenante vacataire de la filière Technicien de laboratoire à l'IFCS de la Croix-Rouge française (75).

Suppléant(e) :

Madame Catherine BARRAUD, Cadre de Santé, Technicienne de laboratoire – CHRU de Tours, intervenante vacataire de la filière Technicien de laboratoire à l'IFCS de la Croix-Rouge française (75).

- Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :

Titulaire :

Madame Hélène HERNANDEZ, Cadre de Santé filière ergothérapie et enseignante à l'UPEC (Créteil), intervenante vacataire de la filière Ergothérapeute à l'IFCS de la Croix-Rouge Française (75).

Suppléant(e) :

Monsieur Christophe DURAND, Cadre de Santé, Formateur Ergothérapeute à l'Institut de Formation d'Ergothérapie UPEC (Créteil) (Paris), intervenant vacataire de la filière Ergothérapeute à l'IFCS de la Croix Rouge française (75)

- Filière rééducation – métier : Orthophoniste :

Titulaire :

Madame Sophie PASCAL, Cadre de direction, IFP GHT-YN Centre Hospitalier intercommunal de Meulan les Mureaux, intervenante vacataire de la filière Orthophoniste à l'IFCS de la Croix Rouge française (75)

Suppléant(e) :

.

- Filière rééducation – métier : Orthoptiste :

Titulaire :

Madame Cigdem KARAYAPICI, Cadre de Santé, au DMU Neurosciences AP-HP Sorbonne Université à Paris, intervenante vacataire de la filière Orthoptiste à l'IFCS de la Croix Rouge française (75)

Suppléant(e) :

.

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Régine PELLOUX, Cadre de Santé, Responsable pédagogique à l'IFCS de la Croix-Rouge française (75)

Suppléant(e) :

Madame Sandra GRYSON, Cadre Infirmière Anesthésiste, Formatrice à l'ERIADE de St Germain en Laye (78), intervenante vacataire de la filière soins à l'IFCS de la Croix-Rouge française

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

- Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Madame Elodie LE NUELLEC, Cadre de Santé, Préparatrice en Pharmacie au Centre Hospitalier Sud Essonne (91)

Suppléant(e) :

Madame Valérie KEH, Cadre Supérieur de Santé, Préparatrice en Pharmacie au DMU Prisme (75)

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Anne-Sophie COUTURE, Cadre de Santé, Technicienne de Laboratoire au CHR Raymond Poincaré (92).

Suppléant(e) :

Monsieur Pierre ANEZO, Cadre de Santé, Technicien de laboratoire à l'Institut CURIE (75).

- Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :

Titulaire :

Monsieur Pierre-Eric BROHM, Cadre de Santé Ergothérapeute du Centre de Rééducation et de Réadaptation fonctionnelles Le Brassat – Croix-Rouge française (77)

Suppléant(e) :

Monsieur Emmanuel DUPUY, Responsable Réadaptation de l'ADAPT – CMPR à Chatillon (92).

- Filière rééducation – métier : Orthophoniste :

Titulaire :

Non désigner

Suppléant(e) :

Non désigner

- Filière rééducation – métier : Orthoptiste :

Titulaire :

Madame BOUET Aurélie, Cadre de Santé Orthoptiste chez OPTHATLYS (75)

Suppléant(e) :

.

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Monsieur Pierre LE FLOCH – Cadre de Santé – Responsable du service MPR neurologie et HDJ neurologie à l'Hôpital Sainte Marie (75)

Suppléant(e) :

Monsieur LE LOCH - Infirmier – Consultant expert qualité

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Madame Angélique GENRE, Etudiante cadre de santé promotion 2023-2024,

Suppléant(e) :

Monsieur Antoine MANCEL, Etudiant cadre de santé promotion 2023-2024,

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Mélanie CHIANDOTTO, Etudiante cadre de santé promotion 2023-2024,

Suppléant(e) :

Madame Céline BONNET, Etudiante cadre de santé promotion 2023-2024,

- Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :

Titulaire :

Madame Camille MENER, Etudiante cadre de santé promotion 2023-2024,

Suppléant(e) :

Monsieur Goulven CANCOUET, Etudiant cadre de santé promotion 2023-2024,

- Filière rééducation – métier : Orthophoniste :

Titulaire :

Madame Marine DIGOIX, Etudiante cadre de santé promotion 2023-2024,

Suppléant(e) :

.

- Filière rééducation – métier : Orthoptiste :

Titulaire :

Monsieur Yann RIPOLL, Etudiant cadre de santé promotion 2023-2024,

Suppléant(e) :

.

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaire :

Madame Saliha ACHOUI, Etudiante cadre de santé promotion 2023-2024,

Suppléant(e) :

Monsieur Sébastien ALLITI, Etudiant cadre de santé promotion 2023-2024,

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Monsieur David COLMONT, Directeur des soins du Groupe Vivalto Santé.

Suppléant(e) :

Monsieur Alex MOORE, Adjoint de direction à l'hôpital Marie Lannelongue

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé de la Croix Rouge Française à Paris est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 15 novembre 2023

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

# Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-19-00026

Avenant n°1 DOS 2023-3473 Modifiant l'arrêté  
n°DOS-2023-076 du 10 janvier 2023 Fixant la  
composition des membres du Conseil Technique  
de l'École de Puéricultrices de l'Assistance  
Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) Campus  
Picpus - 33, boulevard de Picpus 75012 PARIS -  
Année 2022/2023

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

## **AVENANT N°1 DOS – 2023-3473**

**Modifiant l'arrêté n°DOS-2023-076 du 10 janvier 2023  
Fixant la composition des membres du Conseil Technique  
de l'Ecole de Puéricultrices  
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP)  
Campus Picpus  
33, boulevard de Picpus  
75012 PARIS**

**Année 2022/2023**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu l'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) Campus Picpus – 33 boulevard de Picpus 75012 Paris est fixée, comme suit :

1/2

**Article 2** : Madame Caroline GUIBERT, Cadre supérieur de santé à l'hôpital Trousseau à Paris et représentante de la gestion hospitalière publique est remplacée par Monsieur Ahmed BENYAHIA, Cadre Paramédical du Département Médico-Universitaire ORIGYNE, Chargé de la coordination de la Direction des soins de l'Hôpital Trousseau à Paris et représentant de la gestion hospitalière publique.

**Article 3** : Madame Adeline PENSEDENT, Puéricultrice Cadre de Santé, Formatrice de l'école de Puériculture de de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) – Campus Picpus à Paris est remplacée par Madame Camille Brossard, Puéricultrice Cadre de Santé, Formatrice de l'école de Puériculture de de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) – Campus Picpus à Paris.

**Article 4** : Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées.

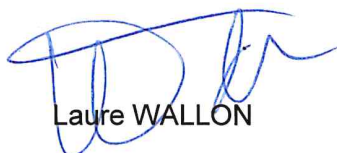
**Article 5** : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

**Article 6** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 7** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, 19 septembre 2023

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé



Laure WALLON



Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-04-00002

Arrêté n°2023-47 relatif au renouvellement de la  
commission de conciliation et d'indemnisation  
des accidents médicaux, des affections  
iatrogènes et des infections nosocomiales  
d'Ile-de-France

**ARRÊTÉ N°2023/47**

**Arrêté relatif au renouvellement des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales d'Ile-de-France- Mandature 2023-2027**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1142-5, L.1142.6, R.1114-1 à R.1114-4, et R.1142-5 à R.1142-7 ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'appel à candidatures, pour recruter les membres du 1<sup>er</sup> collège des représentants d'associations d'usagers agréées, publié sur le site de l'ARS en date du 30 octobre 2023 ;
- VU** les candidatures parvenues à l'Agence régionale de santé et à la commission de conciliation et d'indemnisation (CCI) pour les autres collèges ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La composition de la CCI est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

**Article 3 :** La Directrice de la Démocratie Sanitaire de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

**Article 4 :** Le présent arrêté prend effet le 4 décembre 2023.

Fait à Saint-Denis, le 4 décembre 2023

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

*Signé*

Amélie VERDIER

## ANNEXE

### 1) Au titre des représentants des usagers :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Solange JULIA, Association d'aide aux victimes d'accidents médicaux et à leur famille (AVIAM)	Madame Eliane PUECH, Association d'aide aux victimes d'accidents médicaux et à leur famille (AVIAM) Madame Anne-Marie LEFRANCOIS, Association d'aide aux victimes d'accidents médicaux et à leur famille (AVIAM).
Madame Paulette MORIN (Association MARFANS)	Monsieur André SARRAZIN (APF) Madame Béatrice BERNARD (Association OLD UP)
Madame Mariannick LAMBERT (Fédération des Familles Rurales)	Madame Michèle DELATRE-LAFIN (Association Le Lien) Madame Anita HAREL (Association Le Lien)

### 2) Au titre des représentants des professionnels de santé :

#### - Pour les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jean-Philippe BRUGNAUX, URPS Médecins libéraux	Docteur Michel de TINGUY du POUET, URPS Médecins libéraux  Docteur Mardoche SEBBAG, URPS Médecins libéraux

#### - Pour les praticiens hospitaliers :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jihane LAMRANI, praticien Hospitalier: service d'Anesthésie – Réanimation Hôpital Européen Georges Pompidou	Docteur Wilfried SAMMUT (Association des médecins urgentistes de France (AMIUF) Docteur Georges ESTEPHAN, Syndicat National des praticiens hospitaliers d'anesthésie et réanimation (SNPHARe)

### 3) Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :

#### - Pour les responsables d'établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléants
Madame Eva BATTAGLIA (AP HP)	Madame Pauline MARCEL (AP HP) Madame Victoria DA SILVA Fédération Hospitalière de France (FHF Ile-de-France)

- Pour les responsables d'établissements de santé privés :

Titulaire	Suppléants
Monsieur Olivier CHALMEAU, Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP IDF)	Madame Laure VERGEZ HONTA, Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) Madame Pauline BERGEAUD, Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)
Madame Mathilde VINCI (FEHAP IDF)	Madame Marie DEROY (FEHAP IDF) Madame Assya BOUAZZI (FEHAP IDF)

4) Au titre des représentants des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale :

Titulaire	Suppléants
Monsieur Patrick FLAVIN, SHAM	Monsieur Nicolas GOMBAULT, MACSF Madame Claire DARRACQ LUCAS, AXA

5) Au titre des personnalités qualifiées :

Titulaire	Suppléants
Madame Anne GUEGAN	Madame Fanny FAGE
Professeur Didier DREYFUSS	Docteur Gilles MOUNAL, obstétricien Professeur Jean-François ALEXANDRA, service de Médecine interne, Hôpital Bichat - Claude Bernard

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2023-12-01-00002

Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des  
parcelles agricoles à l'EARL CRIEL à  
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE au titre du contrôle  
des structures et en application du schéma  
directeur régional des exploitations agricoles

## **ARRÊTÉ**

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles  
à l'EARL CRIEL  
à BOUTIGNY-SUR-ESSONNE  
au titre du contrôle des structures  
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L. 312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L. 331-1 et suivants,
- Les articles R. 312-1 et suivants,
- Les articles R. 331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-08-28-00029 du 28 août 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° AE 91 23-76) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne en date du 30/08/2023 par l'EARL CRIEL, dont le siège social se situe à BOUTIGNY-SUR-ESSONNE (91 820), gérée par M. CRIEL Danny et Mme ; CRIEL Claire,

VU la consultation des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de l'Essonne, en date du 03 novembre 2023,

#### **CONSIDÉRANT :**

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 01/09/2023
- La situation de l'EARL CRIEL :
  - au sein de laquelle Monsieur CRIEL Danny est associé exploitant gérant,
  - au sein de laquelle Madame CRIEL Claire souhaite s'installer en tant qu'associée exploitante gérante, avec les aides à l'installation en faveur des jeunes agriculteurs,
  - au sein de laquelle les associés disposent de la capacité professionnelle prévue à l'article R.331-2 du code rural et de la pêche maritime ,
  - qui exploite 181 ha 88 a 23 ca de terres en grandes cultures situées sur les communes de BOUTIGNY-SUR-ESSONNE, VAYRES-SUR-ESSONNE, MOIGNY-SUR-ECOLE, MILLY-LA-FORÊT, ONCY-SUR-ECOLE,
  - qui souhaite reprendre 111 ha 09 a 14 ca de terres situées sur les communes de BOUTIGNY-SUR-ESSONNE, VAYRES-SUR-ESSONNE, MOIGNY-SUR-ECOLE, MAISSE, GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE, MILLY-LA-FORÊT, ONCY-SUR-ECOLE, exploitées par le GAEC BIHAN dont le siège social se situe à VIDELLES,
  - qui exploitera 292 ha 97 a 37 ca après reprise,
- Que le projet d'agrandissement de l'exploitation a pour but de conforter la surface exploitée,
- Qu'en conséquence la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
  - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel
  - de consolider ou maintenir les exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre ou de conserver une dimension économique viable
- Que l'opération envisagée figure en priorité n°1 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

L'EARL CRIEL, ayant son siège social au 21 rue du Tartinois, 91 820 BOUTIGNY-SUR-ESSONNE, est autorisée à exploiter 292 ha 97 a 37 ca de terres situées sur les communes de BOUTIGNY-SUR-ESSONNE, VAYRES-SUR-ESSONNE, MOIGNY-SUR-ECOLE, MAISSE, GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE, MILLY-LA-FORÊT, ONCY-SUR-ECOLE, correspondant aux parcelles mentionnées en annexe.

### Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

### Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou par recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles.

### Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de l'Essonne et les maires de BOUTIGNY-SUR-ESSONNE, VAYRES-SUR-ESSONNE, MOIGNY-SUR-ECOLE, MAISSE, GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE, MILLY-LA-FORÊT, ONCY-SUR-ECOLE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris, le 01/12/2023,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France

**Signé**

Benjamin BEAUSSANT



ANNEXE : LISTE DES PARCELLES QUE L'EARL CRIEL (BOUTIGNY-SUR-ESSONNE - 91 820) EST AUTORISEE  
A EXPLOITER

Commune	Réf. Cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 150	0,168	Mr Jean-Paul BIHAN et Mme Josiane POSSOT
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 151	0,392	Mr Jean-Paul BIHAN et Mme Josiane POSSOT
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 152	0,963	Mr Jean-Paul BIHAN et Mme Josiane POSSOT
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 160	2,934	Mr Jean-Paul BIHAN
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 164	1,452	Mr Mickaël BRISEMURE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 165	1,2145	Mme Nathalie PERREAUX
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 166	1,0625	Mr Mickaël BRISEMURE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 167	0,231	Mr Mickaël BRISEMURE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 169	1,447	Mr Mickaël BRISEMURE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 170	1,63	Mr Mickaël BRISEMURE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 171	3,283	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 172	1,146	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 179	0,0538	Indivision DECOSSE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 180	0,1225	Mme LAURIN Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 181	0,0937	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 184	0,1295	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 185	0,6355	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 211	0,0759	Mme SALLE Denise (procuration Mme ALBERTALLI)
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 212	0,4181	Indivision DECOSSE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 214	0,1225	Indivision DECOSSE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 215	1,7625	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 218	0,3179	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 427	4,8827	Mr Mickaël BRISEMURE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 468	4,214	Mme Nathalie PERREAUX
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 529	0,3687	COMMODAT PERREAUX
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 531	3,6322	Mr Mickaël BRISEMURE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	C 21	23,874	Mr Jean-Paul BIHAN
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	C 23	6,5	Mr Jean-Paul BIHAN et Mme Josiane POSSOT
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	C 24	9	Mme Micheline BRISEMURE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	C 25	9,8	Mr Jean-Paul BIHAN et Mme Josiane POSSOT
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	C 3	0,229	Mr Jean-Paul BIHAN et Mme Josiane POSSOT
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	E 3	0,307	Mr BOUSSAINGAULT Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	F 117	0,0776	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	F 122	0,1616	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	F 125	0,115	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 001	0,4585	Mme Micheline BRISEMURE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 002	0,4775	Mme Micheline BRISEMURE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 122	1,1388	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 154	0,361	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 155	1,057	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 169	0,06	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 170	0,1292	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 172	0,0936	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 182	0,1657	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 184	0,3902	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 186	0,684	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 196	0,1144	Mr CARRE Claude
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 197	0,1279	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 206	0,501	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 209	0,859	Mr BOUSSAINGAULT Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 210	0,497	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 212	0,1051	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 216	0,0681	Mr CARRE Claude
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 217	0,1491	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 222	0,1905	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 31	0,4157	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 36	0,0948	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 37	0,147	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 379	0,1607	Mr BREILLOUX Pierre
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 38	0,089	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 4	0,351	Mr CARRE Claude
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 491	0,0621	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 492	0,0861	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 493	0,044	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 494	0,1924	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 56	0,0981	Mr GERARD Daniel
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 58	1,1755	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 92	0,1114	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 1349	0,6125	Mr SIRIEX Alain
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 1350	0,6125	Mr SIRIEX Alain

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15  
Tel : 01 82 52 46 46  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 1350	0,6125	Mr SIRIEX Alain
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 175	0,1233	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 179	0,2354	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 368	0,099	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 371	0,181	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 451	0,753	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 470	0,2225	Mme QUATANNE Marie Antoinette, Mr QUATANNE Eric et Mme QUATANNE Nathalie
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 487	2,59	Maitre MARCEUL Louis (succession AUDEBERT)
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 814	1,5642	Mr CARRE Claude
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 122	0,3123	Maitre MARCEUL Louis (succession AUDEBERT)
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 123	0,6076	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 124	0,3423	Mr COCHINAL Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 137	0,2171	Mr COCHINAL Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 147	0,3105	Mr CARRE Claude
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 148	0,4045	Mr SIRIEX Alain
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 16	0,0825	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 20	0,184	Mr LAPORTE Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 21	0,082	Mme BOUSSAINGAULT Colette
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 22	0,626	Mme BOUSSAINGAULT Colette
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 24	0,091	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 25	0,2425	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 26	0,476	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 29	0,1258	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 30	0,0947	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 31	0,096	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 32	0,099	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 33	0,1066	Mr CARRE Claude
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 39	0,4565	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 40	0,4075	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 43	0,082	Mr SIRIEX Alain
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 44	0,1698	Mr SIRIEX Alain
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 44	0,3394	Mr SIRIEX Alain
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 44	0,1698	Mr SIRIEX Alain
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 45	0,527	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 51	0,453	Mme BOUSSAINGAULT Colette
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 53	0,193	Mr BOUSSAINGAULT Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 54	0,2035	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 55	0,146	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 57	0,771	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	M 104	0,459	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	M 53	0,1587	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	M 55	0,2202	Mr BOUSSAINGAULT Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 34	0,4825	Mme SALLE Jocelyne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 43	0,5965	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 61	0,958	Mr BOUSSAINGAULT Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 72	0,88	Mme QUATANNE Marie Antoinette, Mr QUATANNE Eric et Mme QUATANNE Nathalie
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 73	0,881	Mme MONCEAU Ginette
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 76	0,926	Mme MONCEAU Ginette
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 125	0,2165	Mr SIRIEX Alain
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 127	0,6335	Mr CARRE Claude
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 128	0,59	Mr CARRE Claude
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 129	0,173	Mr NARDON Roger Georges Leon
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 28	0,315	Mme MONCEAU Ginette
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 486	0,1662	Maitre MARCEUL Louis (succession AUDEBERT)
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 581	0,1297	Mr SIRIEX Alain
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 703	0,3191	Mr SIRIEX Alain
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 705	0,0436	Mr SIRIEX Alain
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 71	0,3082	Mme TIXADOR Maryse
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 725	1,7614	Mr BOUSSAINGAULT Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 727	0,2354	Mr BOUSSAINGAULT Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 75	0,14	Mme TIXADOR Maryse
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 76	5,6259	Mme TIXADOR Maryse
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 180	0,0608	Mme TIXADOR Maryse
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 196	0,0166	Mr CARRE Claude
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 237	0,0248	Mme TIXADOR Maryse

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15  
Tel : 01 82 52 46 46  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 252	0,035	Mme MONCEAU Ginette
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 310	0,04	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 311	0,0444	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 312	0,02	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 313	0,0206	Mr CARRE Claude
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 314	0,1409	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 327	0,0972	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 329	0,0829	Mr CARRE Claude
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 69-70	0,253	Mme NAUDIN Paulette
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 477	0,0263	Mr NARDON Roger Georges Leon
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 259	0,1791	Maitre MARCEUL Louis (succession AUDEBERT)
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 30	0,204	Mr COCHINAL Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 31	0,244	Mme NARDON Reine Raymonde Lucienne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 335	0,194	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 397	0,725	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 474	0,1639	Maitre MARCEUL Louis (succession AUDEBERT)
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 483	0,1245	Mme TIXADOR Maryse
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 494	0,0511	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 501	0,0718	Mme NAUDIN Paulette
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 502	0,0696	Mme QUATANNE Marie Antoinette, Mr QUATANNE Eric et Mme QUATANNE Nathalie
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 505	0,0587	Maitre MARCEUL Louis (succession AUDEBERT)
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 506	0,0667	Mr NARDON Claude Daniel André
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 507	0,0694	Mr NARDON Claude Daniel André
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 508	0,6495	Mr SIRIEX Alain
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 509	0,856	Mme NAUDIN Paulette
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 510	0,41	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 512	1,2975	Mr CARRE Claude
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 514	0,096	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 515	0,584	Mr BOUSSAINGAULT Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 518	1,4305	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 656	0,0944	Mme MONCEAU Ginette
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 657	0,0442	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 658	0,0819	Mme MONCEAU Ginette
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 659	0,0552	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 666	0,0469	Mr BOUSSAINGAULT Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 667	0,0521	Mr COCHINAL Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 670	0,094	Mr COCHINAL Gérard
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 673	0,0817	Mr NARDON Claude Daniel André
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 679	0,0932	Mme NARDON Reine Raymonde Lucienne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 681	0,0701	Mme MONCEAU Ginette
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 786	0,877	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 787	0,091	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 871	0,15	Mme QUATANNE Marie Antoinette, Mr QUATANNE Eric et Mme QUATANNE Nathalie
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 984	1,3842	Mme MONCEAU Bénédicte et Mme MONCEAU Isabelle
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	ZB 11	9,0889	Mr Jean-Paul BIHAN
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	ZB 12	0,2407	Mr Jean-Paul BIHAN et Mme Josiane POSSOT
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	ZB 16	0,1779	Mr GERARD Daniel
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	ZB 8	3,5978	Mr Jean-Paul BIHAN
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	ZB 9	3,9408	Mr Jean-Paul BIHAN
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 182	0,1362	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	B 220	0,1259	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	E 2	0,1855	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	E 4	0,194	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	E 5	1,26	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	E 6	0,07	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 167	0,0602	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 173	0,0912	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 180	0,878	Mme MARSALY Marie Héléne
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 185	0,1345	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 214	0,259	Maitre MODOT Luc (succession GODINAT)
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 221	0,1594	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 250	0,2178	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	G 277	0,1051	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 177	0,084	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 178	0,0955	Mme BOUSSAINGAULT Sonia

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15  
Tel : 01 82 52 46 46  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 353	0,1352	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 370	0,1081	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 449	0,367	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 471	0,238	Maitre MODOT Luc (succession GODINAT)
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 493	0,192	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 516	0,0868	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	K 715	0,0732	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 1	0,09	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 14	0,1243	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 146	0,72	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 15	0,282	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 17	0,485	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 2	0,4065	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 3	0,1415	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 4	0,3405	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 46	0,7315	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 47	0,507	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 5	0,1575	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 56	0,944	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 6	0,606	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 7	0,1318	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	L 9	0,0711	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	M 293	2,998	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	M 313	0,0502	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	M 315	0,0547	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	M 46	0,1934	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	M 49	0,1194	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	M 50	0,2738	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	M 52	0,2992	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	M 54	0,183	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 26	1,3785	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 29	0,421	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 42	2,0325	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 56	0,267	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 57	1,246	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 60	0,431	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 69	5,4065	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 71	0,4355	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 74	2,9395	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	N 79	2,9476	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 120	0,457	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 121	0,061	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 144	0,335	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 19	0,934	Maitre MODOT Luc (succession GODINAT)
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 253	0,1989	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 26	0,24	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 34	0,319	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 589	0,2656	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 741	0,688	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	Q 86	0,7105	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 182	0,1805	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 183	0,0249	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 233	0,0453	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 253	0,1077	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 266	0,1061	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 307	0,1248	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 316	0,1232	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 328	0,0183	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 328	0,0183	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 330	0,0467	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 331	0,0764	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 336	0,1662	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	R 71	1,9175	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 263	0,3159	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 27	0,6015	Mr CRIEL Dany

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15  
Tel : 01 82 52 46 46  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 311	0,1092	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 312	0,4307	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 313	0,4214	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 32	1,231	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 33	0,2458	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 331	0,623	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 332	0,191	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 34	0,114	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 363	0,503	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 367	0,407	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 476	0,0262	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 504	0,0587	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 513	0,273	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 668	0,0736	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 674	0,04	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 677	0,0338	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 682	0,0591	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 837	0,0166	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 853	0,0229	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 860	0,0265	Mr CRIEL Dany
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	S 934	0,0479	Mr CRIEL Dany
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	ZB 12	0,7117	Mme SALLE Jocelyne
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	ZB 17	0,3805	Pierre BREILLOUX
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	ZB 18	0,284	CULORIER
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	ZB 19	5,4521	Mr Jean-Paul BIHAN
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	ZB 20	0,1915	Mme Micheline BRISEMURE
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	ZB 29	6,3724	Mme Micheline BRISEMURE
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	ZE 28	5,9418	Mr Jean-Paul BIHAN et Mme Josiane POSSOT
MAISSE	AK 133	0,0665	Mr CRIEL Dany
MAISSE	AK 197	0,0046	Mr CRIEL Dany
MAISSE	AK 198	0,0565	Mr CRIEL Dany
MAISSE	AK 181	0,0033	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
MAISSE	AK 183	0,055	Mr CRIEL Dany
MAISSE	AK 218	0,0538	Mme TIXADOR Maryse
MAISSE	AK 268	0,0155	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
MAISSE	AK 271	0,167	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
MAISSE	AL 33	0,2788	Mme BOUSSAINGAULT Sonia
MILLY LA FORÉT	AE 252	0,1712	Mr PERROT Jacques
MILLY LA FORÉT	AK 20	0,1636	Mr DOIZON Marc
MILLY LA FORÉT	AK 21	0,272	Mr DOIZON Marc
MILLY LA FORÉT	AL 23	0,3247	Mr DOIZON Marc
MILLY LA FORÉT	AR 5	0,8614	Mr IUNG Jean-Yves
MILLY LA FORÉT	AR 5	0,8614	Maitre TULIER Florence (succession IUNG)
MILLY LA FORÉT	AR 8	0,1	Mr DOIZON Marc
MILLY LA FORÉT	AR 9	1,258	Mr IUNG Jean-Yves
MILLY LA FORÉT	AR 9	1,258	Maitre TULIER Florence (succession IUNG)
MILLY LA FORÉT	AS 456	0,3024	Mme PALFROY Brigitte
MILLY LA FORÉT	D 20	0,5087	Mme BONSIGNÉ Sophie
MILLY LA FORÉT	D 21	0,338	Mme BONSIGNÉ Sophie
MILLY LA FORÉT	D 28	0,246	Mr BRISSET Jean
MILLY LA FORÉT	D 73	0,2686	Mr PERROT Jacques
MILLY LA FORÉT	D 79	0,1435	Mr PERROT Jacques
MILLY LA FORÉT	E 143	0,182	Mr DOIZON Marc
MILLY LA FORÉT	E 150	1,1717	Mr PERROT Jacques
MILLY LA FORÉT	E 192	0,182	Mr DOIZON Marc
MILLY LA FORÉT	H 52	0,179	Mr DOIZON Marc
MILLY LA FORÉT	H 97	0,0397	Mr PERROT Jacques
MILLY LA FORÉT	H 99	0,3239	Mr PERROT Jacques
MILLY LA FORÉT	L 220	6,0475	Mr BERTRAND Jean-Philippe
MILLY LA FORÉT	L 222	0,6858	Mr BERTRAND Jean-Philippe
MILLY LA FORÉT	L 229	0,581	Mr BERTRAND Jean-Philippe
MILLY LA FORÉT	L 249	0,0038	Mr BRISSET Jean
MILLY LA FORÉT	L 250	0,5144	Mr BRISSET Jean
MILLY LA FORÉT	L 251	0,1696	Mr BERTRAND Jean-Philippe
MILLY LA FORÉT	L 252	0,446	Mr ORCEL François
MILLY LA FORÉT	L 255	0,2	Mr BERTRAND Jean-Philippe
MILLY LA FORÉT	L 260	0,7027	Mr BERTRAND Jean-Philippe
MILLY LA FORÉT	L 263	0,154	Mr ORCEL François
MILLY LA FORÉT	L 272	0,2578	Mr BRISSET Jean
MILLY LA FORÉT	L 277	0,1305	Mr BRISSET Jean

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15  
Tel : 01 82 52 46 46  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

MILLY LA FORÊT	L 286	0,671	Mr BRISSET Jean
MILLY LA FORÊT	L 294	0,2204	Mr ORCEL François
MILLY LA FORÊT	L 33	0,376	Mr BERTRAND Jean-Philippe
MILLY LA FORÊT	L 41	0,3627	Mr PERROT Jacques
MILLY LA FORÊT	L 51	0,3093	Mr ORCEL François
MILLY LA FORÊT	P 202	0,0651	Mr PERROT Jacques
MILLY LA FORÊT	P 244	0,2978	Mr BRISSET Jean
MILLY-LA-FORET	L 233	0,267	Mme MOURY Dany
MILLY-LA-FORET	L 235	1,194	Mme MOURY Dany
MILLY-LA-FORET	L 254	0,7269	Mme MOURY Dany
MILLY-LA-FORET	L 256	1,228	Mme MOURY Dany
MILLY-LA-FORET	L 258	0,5201	Mme MOURY Dany
MILLY-LA-FORET	L 269	0,5414	Mme MOURY Dany
MILLY-LA-FORET	L 287	1,7295	Mme MOURY Dany
MILLY-LA-FORET	L 288	0,749	Mme MOURY Dany
MOIGNY SUR ECOLE	ZC 106	0,1705	Mr CRIEL Dany
MOIGNY SUR ECOLE	ZC 107	0,1325	Mr CRIEL Dany
MOIGNY SUR ECOLE	B 188	0,053	Mme SALLE Jocelyne
MOIGNY SUR ECOLE	Q 656	0,1308	Mme SALLE Jocelyne
MOIGNY SUR ECOLE	ZB 24	2,854	Mme SALLE Jocelyne
MOIGNY SUR ECOLE	ZC 102	0,114	Mme TIXADOR Maryse
MOIGNY SUR ECOLE	ZC 117	0,0765	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
MOIGNY SUR ECOLE	ZC 118	0,18	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
MOIGNY SUR ECOLE	ZE 20	1,49	Mme SALLE Jocelyne
MOIGNY SUR ECOLE	ZE 21	1,933	Mme SALLE Jocelyne
MOIGNY SUR ECOLE	ZE 52	0,9	Mme SALLE Jocelyne
MOIGNY SUR ECOLE	ZE 59	0,407	Mme SALLE Jocelyne
MOIGNY SUR ECOLE	ZH 107	0,208	Mme SALLE Jocelyne
MOIGNY SUR ECOLE	ZH 123	0,559	Mme SALLE Jocelyne
MOIGNY SUR ECOLE	ZH 138	0,56	Mme SALLE Jocelyne
MOIGNY SUR ECOLE	ZK 51	3,0923	Mme SALLE Jocelyne
MOIGNY SUR ECOLE	ZK 51	3,0923	Mme SALLE Jocelyne
ONCY SUR ECOLE	A 26	0,1727	Mr IUNG Jean-Yves
ONCY SUR ECOLE	A 116	0,5568	Mr IUNG Marc
ONCY SUR ECOLE	A 118	0,037	Mr IUNG Marc
ONCY SUR ECOLE	A 139	0,0793	Mr IUNG Marc
ONCY SUR ECOLE	A 140	0,2721	Mr IUNG Marc
ONCY SUR ECOLE	A 143	0,0734	Mr IUNG Marc
ONCY SUR ECOLE	A 145	0,217	Mr IUNG Marc
ONCY SUR ECOLE	A 182	0,2402	Maitre TULIER Florence (succession IUNG)
ONCY SUR ECOLE	A 185	0,3325	Mr IUNG Jean-Yves
ONCY SUR ECOLE	A 185	0,3325	Maitre TULIER Florence (succession IUNG)
ONCY SUR ECOLE	A 25	0,19	Mr IUNG Marc
ONCY SUR ECOLE	A 26	0,1727	Maitre TULIER Florence (succession IUNG)
ONCY SUR ECOLE	A 31	0,2812	Mr IUNG Jean-Yves
ONCY SUR ECOLE	A 31	0,2812	Maitre TULIER Florence (succession IUNG)
ONCY SUR ECOLE	A 39	1,3325	Mr IUNG Jean-Yves
ONCY SUR ECOLE	A 39	1,3325	Maitre TULIER Florence (succession IUNG)
ONCY SUR ECOLE	A 40	0,0179	Maitre TULIER Florence (succession IUNG)
ONCY SUR ECOLE	A 41	0,1053	Maitre TULIER Florence (succession IUNG)
ONCY SUR ECOLE	A 42	0,0031	Maitre TULIER Florence (succession IUNG)
ONCY SUR ECOLE	A 44	0,1957	Mr IUNG Marc
ONCY SUR ECOLE	D 22	0,8545	Mr CHARVET André
ONCY SUR ECOLE	D 30	0,002	Mr CHARVET André
VAYRES SUR ESSONNE	AK 229	1,4438	Mr CRIEL Dany
VAYRES SUR ESSONNE	AK 230	8,8214	Mr CRIEL Dany
VAYRES SUR ESSONNE	AK 333	0,4923	Mr CRIEL Dany
VAYRES SUR ESSONNE	AK 337	0,9202	Mr CRIEL Dany
VAYRES SUR ESSONNE	AK 340	3,8679	Mr CRIEL Dany
VAYRES SUR ESSONNE	AK 342	0,5686	Mr CRIEL Dany
VAYRES SUR ESSONNE	AK 341	0,5154	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
VAYRES SUR ESSONNE	AK 343	5,4846	Mr Dany CRIEL et Mme CRIEL
<b>TOTAL des 3 (ha)</b>		<b>292,9737</b>	

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2023-12-01-00003

Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des  
parcelles agricoles pour l'EARL DES CHENES à  
SONCHAMP au titre du contrôle des structures  
et en application du schéma directeur régional  
des exploitations agricoles

## **ARRÊTÉ**

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles  
pour l'EARL DES CHENES  
à SONCHAMP  
au titre du contrôle des structures  
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- > L'article L. 312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- > Les articles L. 331-1 et suivants,
- > Les articles R. 312-1 et suivants,
- > Les articles R. 331-1 et suivants,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,



VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-08-28-00029 du 28 août 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

Vu la demande d'autorisation d'exploiter n°23-22 déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines en date du 13/06/2023 par l'EARL DES CHENES, dont le siège se situe à SONCHAMP (78 120), gérée par Monsieur Christophe ROBIN et Madame Laura ROBIN,

Vu la demande d'autorisation d'exploiter n°23-32 déposée en concurrence dans le délai prévu par la publicité, auprès de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, en date du 24/07/2023 par Monsieur Aurélien ROY,

Vu la prolongation du délai de réponse à 6 mois adressée à Monsieur Christophe ROBIN et Madame Laura ROBIN conformément à l'article du R. 331-5 du CRPM ,

### **CONSIDÉRANT :**

- La demande concurrente de Monsieur Aurélien ROY, déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, en date du 24/07/2023, portant sur l'intégralité des parcelles, soit 41 ha 46 a 30 ca,
  - La situation de l'EARL DES CHENES :
  - Au sein de laquelle Monsieur Christophe et Madame Laura ROBIN sont associés exploitants cogérants,
  - Au sein de laquelle Monsieur Christophe et Madame Laura ROBIN disposent de la capacité professionnelle prévue à l'article R. 331-2 du code rural et de la pêche maritime ;
  - Qui emploie un salarié agricole à temps plein,
  - Qui exploite 382 ha 50 a (en grandes cultures) situées sur les communes de SONCHAMP, AUTHON-LA -PLAINE 91, LA FORET-LE-ROI 91, MEROBERT 91, PLESSIS-SAINT-BENOIST 91, ST-ESCOBILLE 91 et RICHARVILLE 91 ,
  - Qui souhaite reprendre 41 ha 46 a 30 ca situées sur les communes de SONCHAMP, exploitées par Monsieur Bruno COQUANTIN dont le siège se situe à SONCHAMP,
  - Qui exploitera 424 ha 06 a 35 ca après reprise,
- La situation de Monsieur Aurélien ROY :
  - Qui est exploitant à titre individuel,
  - Qui dispose de la capacité professionnelle prévue à l'article R. 331-2 du code rural et de la pêche maritime ;
  - Qui exploite 104 ha de terres (en grandes cultures) situées sur les communes de HERMERAY et SONCHAMP,

- Qui souhaite reprendre 41 ha 46 a 30 ca de terres situées sur les communes de SONCHAMP, exploitées par Monsieur Bruno COQUANTIN dont le siège social se situe à SONCHAMP,
- Qui exploitera 145 ha 46 a 30 ca après reprise,
- Que le projet d'agrandissement de l'exploitation a pour but de favoriser le regroupement de surfaces exploitées et d'améliorer les structures parcellaires, à proximité du méthaniseur BIOENERGIE de Sonchamp, dans lequel l'exploitation est associée.
- Qu'en conséquence, la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
  - de promouvoir une agriculture, source d'emplois et génératrice de revenu sécurisé pour les agriculteurs, notamment par la diversité des modes de production et la recherche d'une meilleure résilience des exploitations aux aléas économiques et techniques,
  - de soutenir le développement de filières non-alimentaires notamment énergétiques,
- Que l'opération envisagée figure en priorité n° 1 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,
- Que les projets d'agrandissement de l'EARL DES CHENES et de Monsieur Aurélien ROY relèvent pour chacun d'entre eux du même rang (rang 1) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricole d'Île-de-France,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

**L'EARL DES CHENES**, ayant son siège au 14 rue des Chênes secs – 78 120 SONCHAMP, **est autorisée à exploiter 41 ha 46 a 30 ca** de terres situées sur la commune de SONCHAMP, correspondant aux parcelles mentionnées en annexe

### Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

### Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles.

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15  
 Tel : 01 82 52 46 46  
 benoit.magat@agriculture.gouv.fr  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

#### Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la directrice départementale des territoires des Yvelines par intérim et le maire de SONCHAMP, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie de la commune intéressée .

Fait à Paris, le 01/12/2023,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France

***Signé***

Benjamin BEAUSSANT

ANNEXE – Liste des parcelles que l'EARL DES CHENES (SONCHAMP – 781 20) est autorisée à exploiter

Commune	Sections	N°	Surfaces (en ha)	Propriétaires
SONCHAMP	N	42	1,5	GFA DES PETITS CARREAUX
	E	15	1,0000	Bruno et Fabienne COQUANTIN
	K	65	1,4945	Bruno et Fabienne COQUANTIN
	AS	22	4,9761	Bruno et Fabienne COQUANTIN
	AS	31	0,7386	Bruno et Fabienne COQUANTIN
	L	38	3,4667	Bruno COQUANTIN et Evelyne REBOURS
	E	54	1,7353	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	K	46	3,8457	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	L	5	2,3684	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	L	6	0,0840	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	L	7	0,0880	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	L	8	5,4220	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	AS	19	1,8077	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	AS	25	0,4454	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	AS	30	1,8120	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	K	69	1,6180	Daniel MORDANT - Claude MORDANT - Pierre MORDANT - Maxime MORDANT- Béatrice MORDANT - Michèle MORDANT
	K	3	0,0488	
	ZD	4	7,0746	
K	67	1,9372	Joëlle MENARD – Régine MENARD	

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2023-12-01-00004

Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des  
parcelles agricoles pour Monsieur Aurélien ROY à  
SONCHAMP au titre du contrôle des structures  
et en application du schéma directeur régional  
des exploitations agricoles

## **ARRÊTÉ**

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles  
pour Monsieur Aurélien ROY  
à SONCHAMP  
au titre du contrôle des structures  
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- > L'article L. 312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- > Les articles L. 331-1 et suivants,
- > Les articles R. 312-1 et suivants,
- > Les articles R. 331-1 et suivants,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-08-28-00029 du 28 août 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

Vu la demande d'autorisation d'exploiter n°23-22 déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines en date du 13/06/2023 par l'EARL DES CHENES, dont le siège se situe à SONCHAMP (78120), gérée par Monsieur Christophe ROBIN et Madame Laura ROBIN,

Vu la demande d'autorisation d'exploiter n°23-32 déposée en concurrence dans le délai prévu par la publicité, auprès de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, en date du 24/07/2023 par Monsieur Aurélien ROY,

Vu la prolongation du délai de réponse à 6 mois adressée à Monsieur Aurélien ROY en date du 31/08/2023, conformément à l'article du R. 331-5 du CRPM ,

### CONSIDÉRANT :

- La demande concurrente de Monsieur Christophe ROBIN et Madame Laura ROBIN, déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, en date du 13/06/2022, portant sur l'intégralité des parcelles, soit 41 ha 46 a 30 ca,
- La situation de Monsieur Aurélien ROY :
  - Qui est exploitant à titre individuel,
  - Qui dispose de la capacité professionnelle prévue à l'article R. 331-2 du code rural et de la pêche maritime ;
  - Qui exploite 104 ha de terres (en grandes cultures) situées sur les communes de HERMERAY et SONCHAMP,
  - Qui souhaite reprendre 41 ha 46 a 30 ca de terres situées sur les communes de SONCHAMP, exploitées par Monsieur Bruno COQUANTIN dont le siège social se situe à SONCHAMP,
  - Qui exploitera 145 ha 46 a 30 ca après reprise,
- La situation de l'EARL DES CHENES :
  - Au sein de laquelle Monsieur Christophe et Madame Laura ROBIN sont associés exploitants cogérants,
  - Au sein de laquelle Monsieur Christophe et Madame Laura ROBIN disposent de la capacité professionnelle prévue à l'article R. 331-2 du code rural et de la pêche maritime ;
  - Qui emploie un salarié agricole à temps plein,
  - Qui exploite 382 ha 50 a (en grandes cultures) situées sur les communes de SONCHAMP, AUTHON-LA -PLAINE 91, LA FORET-LE-ROI 91, MEROBERT 91, PLESSIS-SAINT-BENOIST 91, ST-ESCOBILLE 91 et RICHARVILLE 91 ,
  - Qui souhaite reprendre 41 ha 46 a 30 ca situées sur les communes de SONCHAMP, exploitées par Monsieur Bruno COQUANTIN dont le siège se situe à SONCHAMP,

- Qui exploitera 424 ha 06 a 35 ca après reprise,
- Que le projet d'agrandissement de l'exploitation a pour but de conforter la surface exploitée,
- Que l'opération vise à améliorer la structure parcellaire de l'exploitation,
- Qu'en conséquence, la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
  - de consolider ou maintenir les exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre ou de conserver une dimension économique viable,
- Que l'opération envisagée figure en priorité n° 1 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,
- Que les projets d'agrandissement de l'EARL DES CHENES et de Monsieur Aurélien ROY relèvent pour chacun d'entre eux du même rang (rang 1) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricole d'Île-de-France,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

**Monsieur Aurélien ROY**, ayant son siège au 15 rue de la Mare la Cave – GREFFIERS – 78 120 SONCHAMP, **est autorisé à exploiter 41 ha 46 a 30 ca** de terres situées sur la commune de SONCHAMP, correspondant aux parcelles mentionnées en annexe.

### Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

### Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles.



#### Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la directrice départementale des territoires des Yvelines par intérim et le maire de SONCHAMP, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées .

Fait à Paris, le 01/12/2023,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France

**Signé**

Benjamin BEAUSSANT

ANNEXE – Liste des parcelles que Monsieur Aurélien ROY (SONCHAMP – 78 120) est autorisé à exploiter

Commune	Sections	N°	Surfaces (en ha)	Propriétaires
SONCHAMP	N	42	1,5	GFA DES PETITS CARREAUX
	E	15	1,0000	Bruno et Fabienne COQUANTIN
	K	65	1,4945	Bruno et Fabienne COQUANTIN
	AS	22	4,9761	Bruno et Fabienne COQUANTIN
	AS	31	0,7386	Bruno et Fabienne COQUANTIN
	L	38	3,4667	Bruno COQUANTIN et Evelyne REBOURS
	E	54	1,7353	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	K	46	3,8457	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	L	5	2,3684	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	L	6	0,0840	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	L	7	0,0880	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	L	8	5,4220	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	AS	19	1,8077	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	AS	25	0,4454	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	AS	30	1,8120	Paulette COQUANTIN - Evelyne REBOURS - Bruno COQUANTIN
	K	69	1,6180	Daniel MORDANT - Claude MORDANT - Pierre MORDANT - Maxime MORDANT - Béatrice MORDANT - Michèle MORDANT
	K	3	0,0488	
ZD	4	7,0746		
K	67	1,9372	Joëlle MENARD – Régine MENARD	

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15  
 Tel : 01 82 52 46 46  
 benoit.magat@agriculture.gouv.fr  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15  
Tel : 01 82 52 46 46  
benoit.magat@agriculture.gouv.fr  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et des  
transports d'Île-de-France

IDF-2023-11-23-00010

Arrêté portant modification de l'arrêté du 26  
janvier 2021 de composition partielle et  
nomination au sein du comité de bassin  
Seine-Normandie

**ARRÊTÉ N°  
portant modification de l'arrêté n°IDF-2021-01-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et  
nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN SEINE NORMANDIE  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8, D. 213-17 et suivants ;

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages notamment son article 34 ;

VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et notamment son article 134 ;

VU le décret n°2020-1062 du 17 août 2020 relatif à la composition des comités de bassin ;

VU le décret en Conseil des ministres du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) - M. Marc GUILLAUME ;

VU l'arrêté n°IDF-2021-01-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et de nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie modifié par l'arrêté n° IDF-2021-05-18-00007 du 18 mai 2021, par l'arrêté n°IDF-2021-09-16-00008 du 16 septembre 2021, par l'arrêté n° IDF-2021-09-29-00006 du 29 septembre 2021, par l'arrêté n°2021-11-17-0019 du 17 novembre 2021, par l'arrêté n°IDF-2022-02-25-00035 du 25 février 2022 et par l'arrêté n°IDF-2022-06-08-00007 du 8 juin 2022, par l'arrêté n°IDF-2022-09-19-00010 du 19 septembre 2022, par l'arrêté n°IDF-2023-02-10-00002 du 10 février 2023 et par l'arrêté n°IDF-2023-05-23-00007 du 23 mai 2023 ;

VU l'arrêté n°IDF-2021-02-02-004 du 2 février 2021 complétant l'arrêté de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie ;

VU la proposition de la Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique, adressée au Préfet coordonnateur de bassin le 3 octobre 2023 ;

VU la proposition de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau, adressée au Préfet coordonnateur de bassin le 16 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que suite à la réception de ces propositions, une modification de l'arrêté préfectoral de composition du comité de bassin Seine-Normandie est nécessaire ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France et de la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

## ARRÊTE

**Article 1** : L'article 3 de l'arrêté du 26 janvier 2021, nommant les représentants des usagers non économiques est modifié comme suit :

- pour les membres désignés au titre des associations agréés de pêche et de protection du milieu aquatique

**Mme Catherine LESAGE** en remplacement de Mme Chantal LAROCHE-GARDET

**Article 2** : L'article 4 de l'arrêté du 26 janvier 2021, nommant les représentants des usagers économiques est modifié comme suit :

- pour les membres désignés au titre des distributeurs d'eau

**M. Marc BONNIEUX** en remplacement de M. Laurent CARROT

**Article 3** : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-02-26-002 du 26 janvier 2021 modifié demeurent inchangées.

**Article 4** : Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur de bassin, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, déléguée de bassin et la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

**Article 5** : Le présent arrêté prendra effet à sa date de signature.

Fait à Paris, le 23 novembre 2023

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

Marc GUILLAUME

SIGNE